

---

HELSINKI – Session de travail des dirigeants d’At-Large  
Jeudi 30 juin 2016 – 09h15 à 10h30 EEST  
ICANN56 | Helsinki, Finlande

ALAN GREENBERG : Mesdames et messieurs, nous avons déjà deux minutes de retard. Nous avons un calendrier très serré, un ordre du jour très complet. Je vais vous demander de prendre place.

Nous allons commencer dans une minute.

Merci beaucoup. Il s’agit de notre première séance ALAC. C’est la 7<sup>ème</sup>, numéro 7. Nous allons parler avec Rinalia. Oui, vous êtes le thème de la séance Rinalia, et vous allez également intervenir.

RINALIA ABDUL RAHIM : Donc je parle de moi.

ALAN GREENBERG : Comme vous voulez Rinalia. Nous allons parler des points importants, grands problèmes au niveau du conseil d’administration. Nous avons également une brève présentation de ATLAS II, des recommandations de ATLAS II, la mise en œuvre des recommandations de ATLAS II. Il y a quelque chose que j’ai rajouté, je ne me rappelle pas de l’agenda, l’ordre du jour. Tous

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

les points que Rinalia voudrait aborder, les questions que vous voudriez poser.

Ceci dit, nous avons déjà six à sept minutes de retard. Nous avons une séance suivante qui est la poursuite de celle-ci, règles et procédures. Donc il faut qu'on observe de très près les horaires. On ne va pas restreindre Rinalia dans ses trente minutes accordées. Mais si ça devient ennuyeux on coupera. Mais je sais que Rinalia n'est jamais ennuyeuse. Nous allons donc lui donner très rapidement la parole.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci beaucoup Alan, bonjour ALAC, bonjour At-Large.

C'est un plaisir que d'être avec vous ce matin, et je serais très heureuse de vous parler de quelques points que j'aimerais soulever dès à présent. J'aimerais mettre cela à l'ordre du jour pour les utilisateurs finaux. Ce sont des points très importants.

J'aimerais également avoir un retour de votre part sur certaines de mes idées auprès du conseil d'administration. Et je suis prête à aborder tout sujet qui vous intéresse.

J'aimerais attirer votre attention sur la signature des clés. Ça, c'est extrêmement technique, c'est également extrêmement important. Donc pour simplifier cela, et je suis désolée pour les personnes technique, vous savez il y a des signatures au niveau

---

de la zone racine, et il y a une date en mars 2018 où on va avoir une rotation de ces signatures, de ces clés, et donc ça extrêmement, ce roulement est extrêmement important pour Internet, pour les utilisateurs finaux. Il faut avoir mis à jour les mots de passe avec la zone racine. Il y a des domaines qui ne seraient plus accessibles si on ne met pas à jour certains mots de passe. Donc ça, c'est important pour vous en tant que communauté, en rapport avec les utilisateurs finaux, de sensibiliser les personnes à ces problèmes techniques.

Donc je crois que l'équipe technique devra venir vous voir et vous expliquer quel est le problème, et qu'est-ce que vous pouvez faire. Ça, c'est un thème dont on ne va pas parler aujourd'hui.

ALAN GREENBERG : Mais il y a calendrier, Rinalia ?

RINALIA ABDUL RAHIM : On en parle maintenant. Ça va être en mars 2018, mais on commence dès maintenant à se préparer pour la date butoir de mars 2018. Je crois qu'il faut que vous fassiez partie du plan de communication de cela.

Le thème suivant, et je sais que ça vous intéresse beaucoup, c'est le nouveau round de nouveaux gTLD. Eh oui, on en parle

---

déjà. Je ne sais pas si vous avez reçu mon courriel de ce matin. Il y a eu des décisions prises par le conseil d'administration pour la nouvelle série de gTLD. Et ça disait ce matin dans mon courriel que ça avait été retiré de l'ordre du jour.

Pourquoi, parce que des délibérations du conseil d'administration, la semaine dernière, lorsqu'on s'est réuni, on a écouté plusieurs communautés, et j'avais demandé votre point de vue, et le board a demandé au personnel ce qui avait trait à cela pour la prochaine série. Qu'est-ce qui avait déjà été fait ? Combien de temps ça allait prendre de se préparer, de préparer cette série, d'effectuer cette série ? Je suis d'accord avec cela, le calendrier n'était pas bon pour une résolution du conseil d'administration dès maintenant.

Parce que la communauté est que les révisions, toutes les révisions doivent être effectuées, et que nous devons avoir toutes les améliorations, toutes les recommandations, les leçons acquises et retenues de la révision et de tout ce qui a été effectué.

Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE :

Oui. Il y a déjà je crois une planification pour cette prochaine série de gTLD. Les termes qui ont été utilisés dans les

---

procédures, c'est que nous allons avoir cette série qui va s'effectuer bientôt avec différentes allocations.

Donc la décision du conseil d'administration apparemment n'a pas été prise en compte d'après ce que j'ai entendu hier.

RINALIA ABDUL RAHIM : Ce que j'ai entendu auprès du conseil d'administration et du personnel, c'est que la politique, c'est qu'on est engagé envers la prochaine série de gTLD. Il y a un PDP actuellement, si le PDP dit on n'a pas besoin, ou on ne fait de nouvelle série, là ce serait une décision.

ALAN GREENBERG : Donc, on est engagé envers la prochaine série d'avoir plus de gTLD ou d'avoir une série de gTLD ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Donc avoir une nouvelle série. Avoir des séries de lancement de TLD. Mais, il doit y avoir le consensus de la communauté, puisque nous avons un système de PDP, de développement de politiques.

Kaili ?

---

KAILI KAN : Mais alors ça, ça signifie que les ccTLD n’ont pas voix au chapitre ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Donc Alan est l’expert en politiques, il nous dit non. Les ccTLD peuvent participer au processus GNSO, PDP.

KAILI KAN : Mais pourquoi alors est-ce que je me préoccupe de cela ? Notre voix doit d’être entendue.

ALAN GREENBERG : Il y a une actuellement une révision qui est effectuée. Il y a un PDP qui est en cours, et le board, le conseil d’administration devra prendre cela en compte. Les deux groupes doivent communiquer, les liaisons doivent travailler ensemble, et le conseil d’administration devra statuer à un moment ou un autre. S’il y a des recommandations similaires, tant mieux. Pas de problème.

Mais il y a deux processus indépendants. Je ne sais pas si ça fait sens, mais la GNSO a décidé de lancer son processus avant la ccTLD. C’est dans leur domaine. Ils peuvent le faire. On peut penser que c’est une décision rationnelle ou irrationnelle, mais c’est la décision de la GNSO qui a été prise, et cela arrivera au

---

conseil d'administration, au niveau du conseil d'administration, qui pourra décider d'une coordination. Il pourra décider...

KAILI KAN : Oui, mais si j'ai bien compris ce que disait Rinalia, le PDP doit être pris en compte également par le con, et les ccTLD ne semblent pas être entendus par le conseil d'administration.

ALAN GREENBERG : Non, Rinalia n'a pas dit ça. Je n'ai pas dit ça.

KAILI KAN : J'ai dû mal comprendre excusez-moi.

RINALIA ABDUL RAHIM : Kaili, c'est très important que vous continuiez à participer à la révision ccTLD. Garth ?

GARTH BRUEN : Est-ce que la révision inclut – le fait que les consommateurs, les utilisateurs de l'Internet sont informés, sont au courant, est-ce que ça montre qui est le bénéficiaire du programme de la nouvelle série gTLD ?

---

RINALIA ABDUL RAHIM : Kaili pourrait répondre à cela puisqu'il fait partie de l'équipe.

KAILI KAN : Excusez-moi, vous pourriez répéter la question ?

GARTH BRUEN : Oui, deux questions. Ces révisions vont-elles nous montrer si les utilisateurs finaux de l'Internet et les consommateurs se préoccupent de la nouvelle série de gTLD, et nous montrer qui sont les bénéficiaires au niveau financier, de cela ?

KAILI KAN : Eh bien je pense, si je comprends bien, que cette analyse n'est pas concentrée sur ces deux points que vous soulevez. Mon interprétation personnelle est d'aller en ce sens. Nous avons une équipe de révision, et je pense que nous essayerons de faire le travail en ce sens.

RINALIA ABDUL RAHIM : Avant de vous donner la parole, Holly, ce qui est utile pour le conseil d'administration, c'est d'avoir une compréhension commune de ce qui se passe actuellement, et des règles. Et je crois qu'il serait utile pour l'ALAC d'obtenir un briefing, d'être informés, d'être au courant, parce que souvent on pose une question, et il y a la moitié de la salle qui a la réponse, et l'autre qui n'est pas au courant.

---

Holly ?

HOLLY RAICHE : Moi je n'étais pas dans les premières réunions sur les procédures, mais hier, il semble qu'il y avait la piste de travail 5, il me semble, qu'on ne parlait pas des utilisateurs finaux. Ça se concentrait plus sur des problèmes spécifiques. Les plaintes que nous avons reçues, ou que nous avons eues sur le nouveau – participation des pays en développement, les fonds qui existent, leur utilisation, mais je n'ai pas vu du tout les points dont vous parliez Garth.

Mais je vais m'informer au niveau de ce PDP, et être en mesure de mieux répondre à cette question.

RINALIA ABDUL RAHIM : Donc Holly, est-ce qu'on a besoin d'un groupe de travail des utilisateurs finaux ?

HOLLY RAICHE : Il y a cinq pistes de travail, et je ne peux être qu'à un endroit au même moment. C'est difficile. Mais c'est quelque chose de très important pour nous tous lorsque l'on parle des utilisateurs finaux. Si cela vous intéresse, on a besoin de votre soutien, de plus de soutien à ce niveau.

---

ALAN GREENBERG : En ce qui concerne la révision ccTLD, il y a deux pistes de travail à ce niveau. Il y a le problème de consommateurs numéro 2, et concurrence en 1. Carlton est notre représentant de l’autre côté, et si nous avons des inquiétudes, nous devrions parler à Carlton, qui est notre liaison. Nous devrions faire une téléconférence avec lui, avec eux deux même. Avec nos liaisons. Je crois que c'est important.

Deuxièmement, en ce qui concerne le PDP, je ne me rappelle pas de réunions où on a parlé de politiques, où je n'ai pas dit « on a besoin de plus de participation ». Parce qu'on ne peut pas se plaindre à la suite de la révision ou du PDP. Le PDP a déjà commencé. Mais le PDP est une liste de thèmes générés par un autre groupe. On a participé à ce processus avec l'autre groupe. Et si on n'a pas mis les bons thèmes sur la liste, il faut qu'on se blâme nous-mêmes. C'est de notre faute. C'est difficile maintenant à ce niveau de changer l'ordre du jour.

Mais nous avons un processus qui a duré plus d'un an et demi. Donc on a eu tout le temps nécessaire pour mettre les thèmes que nous voulions voir traités sur la liste. On ne peut pas se plaindre par la suite.

---

VANDA SCARTEZINI : Oui, en ce qui concerne les procédures à venir, le problème de ce travail, c'est un problème d'organisation me semble-t-il. Organiser son travail. Ils seront divisés en cinq groupes, et comme on l'a dit hier, avec Holly, nous avons besoin de personnes, d'une personne dans chaque groupe. Nous devons être représentés dans chaque groupe, et nous devons bien nous coordonner pour faire connaître également nos points de vue dans chaque groupe. Parce que si tout le monde va au même groupe, on ne va pas savoir ce qui se passe dans les autres groupes. Le processus, c'est que ce sont des points importants pour les utilisateurs finaux.

Je crois que nous devons peut-être porter volontaires certaines personnes pour couvrir ces cinq groupes.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci Vanda. Olivier, ensuite Garth.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Rinalia. Un des soucis que j'ai lorsque je regarde le travail d'ICANN ces dernières années, c'est que nous avons souvent un processus qui commence et qui finit par être un train qui s'accélère, qui accélère et accélère, et on n'arrive pas à monter dans ce train.

---

Donc le début d'un processus de développement de politiques, PDP, qui coïncide à la révision des CCT, qui n'est pas fini encore, est quelque chose qui a été discuté au sein du conseil de la GNSO. Il y avait deux points de vue, bien sûr. Et personnellement, au nom de l'ALAC, en tant que liaison de la GNSO, j'ai fait pression. Parce que je disais que nous voulions que le ccTRT soit conclu et que l'on puisse passer au PDP et à la suite.

On nous a dit qu'il y avait beaucoup d'opposition, qu'on voulait attendre jusqu'à ce que le ccTRT ait terminé son travail avant de commencer le PDP. Et mon souci, c'est que ce processus de développement de politiques, PDP, va mettre vraiment, va faire pression. Il y a une question commerciale derrière.

Et finalement ICANN doit s'intéresser au public, à l'utilisateur final, et il doit faire un équilibre entre ma pression de ces gens-là, et l'intérêt public.

Donc le GDD, division de domaines, qui semble avoir une influence auprès de l'ICANN, n'est pas vraiment neutre dans cette question à mon avis. Donc j'aimerais ici aborder ce thème avec vous, et voir si cela a été reconnu aussi. Peut-être que le GDD ne fait pas volontairement, n'a pas vraiment volontairement cette position neutre, qui n'est pas neutre.

---

Mais je crois que c'est un peu l'angoisse que nous avons au sein de notre communauté. Les préoccupations que nous avons au sein de notre communauté. La prochaine série va faire ceci ou cela. On nous dit, quand on parle de la prochaine série, à ce moment-là quelqu'un va demander une date pour cette prochaine série, et on va retomber dans cet espèce d'enfer dans lequel on nous dit la date va être cette date, tout doit être fini à cette date, on a des volontaires surchargés, et c'est un désastre.

Un autre désastre je dirais même, parce qu'on a un guide du candidat qui a été fait en 2000 et quelques, 2007, première version, et ensuite beaucoup d'autres choses ont dû être ajoutées, et c'est des fois même dangereux de revenir aux règles de ce guide du candidat, parce qu'il y a plein de choses qui n'étaient pas là, qui n'existaient pas, et qui auraient dû y être.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci Olivier. Alan.

ALAN GREENBERG : Nous devons contrôler un peu le temps, puisque si nous donnons la parole à tout le monde, on ne va pas y arriver. Il nous reste vingt minutes. Nous devons aborder la question du sommet d'ATLAS. Donc s'il vous plait, mettons le timer sur une minute.

---

RINALIA ABDUL RAHIM :      Merci Olivier, tout ce que vous avez dit je suis d'accord avec vous. Je suis au courant. Je l’ai dit au conseil. Je suggère que vous répétiez votre commentaire concernant le GDD lorsque Göran Marby sera là, notre président, parce qu'il doit être au courant de cela.

Je n’en dirai pas plus. Il y a des pressions, c’est vrai. Le conseil est susceptible à ces pressions. Mais c’est le conseil qui doit s’autocorriger aussi. C’est pour ça que je viens vous voir avec une demande de contribution. Parce que cela aide à renforcer l’équilibre dont nous avons besoin.

Garth, vous voulez ajouter quelque chose.

GARTH BRUEN :              Merci Olivier d’avoir abordé ce thème du GDD.

Je voudrais présenter ici une suggestion. Tout ce que fait cette organisation commence par une question. Comment est-ce que tout cela va affecter ou va aller à l’avantage de notre utilisateur final ? Si nous ne voulons pas répondre à cette question, si on ne peut pas y répondre, à ce moment-là on ne peut pas consacrer une seule minute à cette question. Et cela devrait s’appliquer à tout, pas seulement à ce programme.

---

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci Garth, je crois que c'est un bon critère. Mais s'il vous plait, parlez-en à notre président lorsqu'il sera là dans un moment.

Je voudrais maintenant passer à quelque chose, il s'agit des bénéfices des enchères. C'est un thème important qui intéresse beaucoup de gens. Le conseil essaye de suivre cela de près. L'équipe de rédaction a travaillé, le conseil a été consulté pour savoir quelles étaient ses opinions concernant différentes possibilités.

Au niveau du thème, est-ce que vous pensez qu'il faut prioriser les besoins des régions mal desservies ? J'étais la seule à dire oui, et je suis un peu inquiète à ce propos. Parce que peut-être que certains voient que ce n'est pas dans leur champ d'application. Mais je voudrais avoir votre opinion pour savoir ce que vous pensez de ces bénéfices découlant des enchères, et est-ce que vous pensez qu'ALAC et At-Large doivent prendre une position dans ce sens, à ce propos.

Sébastien vous avez la parole.

SEBASTIEN BACHOLLET : Oui, c'est Sébastien qui à nouveau vous fait utiliser les outils qui sont mis à disposition. Excusez-moi vraiment humblement, je suis vraiment désolé de vous obliger à mettre un casque si tôt le

---

matin, mais je crois important que nous utilisions les outils qui sont à notre disposition pour favoriser la compréhension et la diversité dans cette organisation.

Je voulais revenir, excusez-moi, sur la discussion sur le rôle du staff, et souligner ce qu’a dit Olivier. Parce que je ne crois vraiment pas que si on avait passé six ans de plus sur la première version du « guidebook », ça aurait permis de le faire beaucoup mieux pour une raison essentielle. Le rôle joué par l’équipe du staff en charge de ce programme. Je ne mettrai aucun nom, mais clairement, il y a un moment où mes choses ont changé dans le fonctionnement de ce programme, par le changement d’un certain nombre de gens dans le staff.

Il en faudrait pas qu'on se retrouve dans cette situation à nouveau. Donc effectivement je pense que le nouveau CEO doit être au courant de cet élément-là. Merci.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci Sébastien. Alan ?

ALAN GREENBERG : Merci.

---

RINALIA ABDUL RAHIM : Kaili, vous voulez parler ? Est-ce que c'était à propos des produits des enchères, ou du bénéfice des enchères ?

Allez-y. Alors Judith, Kaili, Holly, Maureen, non, Heidi. Holly prend la carte de Maureen, donc il y a une petite erreur là. Alan, vous pouvez intervenir aussi si vous voulez. Judith allez-y.

JUDITH HELLERSTEIN : Bonjour, c'est Judith Hellerstein. Je voudrais participer à cette discussion sur le produit des enchères. Je pense que c'est une bonne chose d'utiliser ces fonds pour les régions mal desservies et aussi pour les changements dans les systèmes de bourses.

Si on regarde les différents critères, et si on regarde les régions mal représentées ou mal desservies, on pourrait regarder les populations indigènes dans le monde entier, on pourrait essayer aussi de modifier le système de candidature pour les boursiers, pour les personnes handicapées, les populations, ou les régions à revenus plutôt bas, les populations à revenus plutôt bas et qui n'ont pas pu participer à tous ces processus.

Donc en utilisant ces fonds qui découlent des enchères, on pourrait augmenter le nombre de boursiers, et le nombre de participants de ces différents secteurs dont la participation est plutôt faible. Merci.

---

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci. Kaili vous avez la parole. Excusez- moi, Alan voulait ajouter quelque chose ici.

ALAN GREENBERG : Il y a une équipe de rédaction sur la charte, qui travaille sur la charte. Cette équipe de rédaction ne va pas imposer de restrictions spécifiques dans cette charte ce sera le CCWG qui devra décider dans quelle mesure, et quelles sont les fonctions à choisir pour restreindre l’utilisation de ces fonds découlant des enchères.

Nous avons un processus à plusieurs étapes. La rédaction de la charte, ensuite, va être reprise. Ensuite cette charte sera présentée au CCWG, j’encourage tout le monde à participer à cette révision. C’est un groupe qui pourra mettre des restrictions, ou imposer des objectifs, des montants, etc.

Ce n’est pas bon d’avoir une discussion maintenant, ça ne sert à rien. Ce n’est pas maintenant qu’on va prendre la décision. Donc essayons de limiter nos discussions, de nous focaliser, et tous ces points-là nous les verrons plus tard.

RINALIA ABDUL RAHIM : Kaili ?

---

KAILI KAN : D'abord, je suis tout à fait d'accord avec le fait que les enchères, le produit des enchères devrait être utilisé pour les pays, les zones sous-développées, mais je pense qu'on se rend tous compte qu'il y a une grande portion des régions qui investissent des fonds dans un système de défense. Et je pense que c'est à cause d'un défaut fondamental et interne de la conception de ce programme de nouveaux gTLD, et donc je pense que ICANN doit fournir un remboursement partiel pour les enregistrements qui peuvent être identifiés comme des enregistrements faits pour une question de défense.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci Kaili. Holly ?

HOLLY RAICHE : Peut-être qu'il est trop tôt pour faire des recommandations spécifiques. Je pense qu'il serait important de s'assurer que cet argent va être utilisé pour les zones mal représentées ou mal desservies, pour des choses telles que l'assistance que l'on peut offrir à des gens. Parce que le coup d'un registre peut être très élevé pour des personnes qui veulent obtenir un nouveau gTLD.

Donc pour créer un équilibre pour ces nouveaux candidats au nouveaux gTLD, pour les aider dans ce processus. Parce que très

---

souvent, le résultat va donner lieu à un équilibre au niveau géographique, au niveau linguistique, au niveau culturel.

Et je pense qu'on peut regarder aussi comment soutenir notre public. C'est très large, mais en tout cas je pense que cet argent ne doit pas être dépensé de manière incontrôlée, gaspillé.

CHERYL LAGNDON-ORR : Merci Rinalia. Je voulais déclarer ou dire que je pense que nous devrions nous assurer qu’une discussion et un débat raisonnable auront lieu sur l’utilisation de ces fonds, et qu'ils seront consacrés aux communautés mal desservies. Je ne veux pas rentrer dans le détail, mais je pense que c'est une base importante. Nous devons mettre l’accent là-dessus.

Je voudrais aussi que l'on se base sur le travail qui a été fait avec le groupe intercommunautaire qui soutient les candidats. Il y a une discussion, un débat qui existe au sein de ce groupe. Ils ont analysé toutes les façons dont on pourrait aider les régions les plus mal desservies, pas seulement grâce à des fonds et à des remboursements, mais aussi les aider pour qu’ils puissent participer davantage.

---

SEBASTIEN BACHOLLET : N’y a-t-il pas des actions que l’on souhaiterait, nous, utilisateur final, financer qui seraient utiles pour l’ensemble des utilisateurs du monde ? Merci.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci. Alan, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

ALAN GREENBERG : Oui. Je voudrais dire que lorsque nous arriverons à cette discussion, je ne sais pas à quoi sera consacré cet argent. Ce ne sera pas seulement de l’argent consacré aux nouveaux gTLD. Donc il nous faut le savoir, et nous en souvenir.

Je pense que Olivier veut prendre la parole. Il vous reste quelques minutes pour votre présentation.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Alan. Vous voyez ici sur l’écran le travail réalisé par notre groupe de travail sur le suivi du sommet de l’ATLAS. Nous avons une quarantaine de recommandations destinées à la communauté At-Large, au conseil, à ALAC, aux RALO. C’était la communauté At-Large qui s’était réunie pour mettre en place ces recommandations.

Ce que nous avons fait dans notre groupe de travail, nous avons analysé ces recommandations, nous avons expliqué, nous les

---

avons précisées, nous avons essayé d’agir sur ces recommandations en prenant sur nous-mêmes, en décidant nous-mêmes comment appliquer ces recommandations, ou en recommandant aux différents groupes de ALAC de les appliquer.

Nous avons plusieurs groupes de travail. le groupe de travail sur la technologie, le groupe de travail sur la participation, et le groupe de travail de développement de capacités, qui travaille avec nous dans ce sens.

Ariel, avec Heidi et moi-même, nous avons continué à faire ce travail de suivi sur le Wiki. Nous avons une page Wiki sur laquelle, avec chaque recommandation pour laquelle nous avons consacré une page spéciale, sur laquelle nous avons travaillé avec les RALO.

Aussi, nous n’allons pas vous donner le rapport que nous avons présenté au conseil, qui est de 500 pages de long. Je n’attends de personnes que vous lisiez ce rapport. Je pense que vous avez de meilleures choses à faire pendant vos vacances. Et donc nous avons mis en place un résumé de ce travail. C’est un peu un échantillon de ce rapport que je vais vous montrer.

Ici, comme tout le monde aime bien les couleurs, on a utilisé des couleurs. Il y a du bleu du vert et du jaune, vous allez voir. On a mis du rouge aussi pour une recommandation qui a été rejetée, qui était destinée à faire des campagnes publiques, mais je

---

pense que nous ne sommes pas prêts au sein d'ICANN pour faire cela.

La plupart des autres recommandations ont été terminées. Vous verrez le « complet » à côté en vert. Si vous cliquez, ce document qui va vous être distribué, il va vous être distribué en format électronique, l'hyperlien vers le document va marcher sur votre ordinateur. Bien sûr, pas sur un papier.

Si vous cliquez sur la version électronique, vous allez voir ici la recommandation numéro 1. Si vous cliquez sur le numéro 1, vous trouverez des informations, un résumé qui va vous donner les détails de mise en œuvre, un résumé des détails de mise en œuvre.

En bas, vous avez la prochaine étape, qui est la prochaine étape, est-ce que cette recommandation a été présentée à tel ou tel groupe, et que ce groupe va continuer à travailler sur cette recommandation. Parce que certaines recommandations sont des recommandations qui sont constantes, en cours de réalisation constante, parce qu'elles sont liées à l'intérêt public.

Voilà, c'est comme cela que cela fonctionne. Nous avons terminé douze recommandations qui ont été présentées comme ça, avec le personnel. Et Ariel est en train de finir. Nous travaillons pour que toutes les informations soient prêtes. Il s'agit d'une question de format. Lors de notre réunion de

---

Hyderabad, nous serons prêts, nous vous enverrons cela avant la réunion d’Hyderabad, au conseil. Je vous remercie pour votre attention.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci beaucoup Olivier. Ça fait plaisir de voir du progrès.

J'ai une suggestion à vous faire. Avant que vous le soumettiez au conseil, je vous recommanderais d’avoir une discussion avec la partie administrative pour voir s’ils sont synchronisés avec le travail que vous êtes en train de faire, pour voir si on peut connecter ces documents en ligne, de façon à ce que quand cela arrive au conseil, on puisse voir ce qui est en cours de réalisation, ce qui a besoin de davantage de ressources, ce qui est fini, comme tâche. Et je crois que cela pourrait être une meilleure manière de présenter les choses au conseil.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: C'est une bonne idée. Nous allons présenter cela pour le commentaire public. Nous allons le présenter aux groupes de travail, à vous. Quand vous parlez d’administration, de qui vous parlez ?

---

RINALIA ABDUL RAHIM : Vous, et Göran Marby et de l'équipe exécutive. C'est de cela que je parle.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup Rinalia. Vous pouvez rester si vous voulez.

Lors de la révision précédente de la règle de procédure, nous avons d'autres points qu'il fallait finir. Je pense que tout le monde a eu la chance de faire le travail que vous deviez faire. Nous n'allons pas lire section par section ici, mais je vais vous demander si vous avez des commentaires, pour lesquels, par exemple, pourquoi un changement a dû être fait? On a demandé à ce que des commentaires soient faits. Au moment où on a fait ces changements, il n'y a pas eu de commentaires là-dessus. Donc j'espère qu'il n'y en aura pas beaucoup aujourd'hui, sinon nous ne pourrions pas adopter ce document cette semaine.

19.10.5, il s'agit d'une section qui permet à un électeur qui sait qu'il va être hors contact, ou qu'il ne pourra pas travailler, pour qu'il puisse identifier un représentant qui votera à sa place. Par exemple, lorsque vous prenez un avion et que vous partez en voyage.

Est-ce que je peux demander au personnel de nous donner la règle de procédure au bon endroit et de préparer les autres

---

documents pour que nous puissions les utiliser dans un petit moment ?

Donc la version précédente permettait d'utiliser le concept de représentant. Ce concept a été retiré. Nous voulons le remplacer par un concept beaucoup plus spécifique. Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? S'il n'y en a pas, nous considérons que cela est bon, que nous sommes d'accord.

La prochaine section est la question 19.11.3, c'est la question qui concerne le premier niveau de vote. Est-ce qu'il doit y avoir plus de trois candidats identifiés par le BMSPC ? Les règles disent que quel que soit le nombre, ça peut être quinze, ça peut être quatre, il faut que cela soit réduit à trois. Ce n'était pas très clair au niveau des méthodes de vote. Cela a donné lieu à différentes méthodes qui ont été utilisées la dernière fois à cause du manque de clarté dans nos procédures.

J'ai consulté, et on m'a dit que c'est quelque chose qu'il est possible de faire, et la recommandation du sous-groupe qui a fait ces révisions est que l'on doit utiliser une forme de vote qui puisse être transférable, qui s'appelle STV, qui apparaît sous différents nombres, chaque endroit juridictionnel peut utiliser ce type de vote d'une manière différente.

La version que nous regardons est très simple à expliquer. Chaque candidat est classé par les électeurs. Si quelqu'un a plus

---

de la moitié des votes, il va gagner. Si personne ne gagne, n'a au moins la moitié des votes, on va prendre le candidat avec le moins de vote, le laisser de côté, et voir quelle est la deuxième préférence des électeurs, et qu'est-ce qu'ils ont sélectionné.

Nous promouvons ce système, si un candidat disparaît, tous ceux qui ont voté pour ce candidat vont être de côté et on va recommencer, et on va continuer comme ça jusqu'à ce qu'on ait éliminé suffisamment de gens. Il peut y avoir des cas, des égalités dans le processus. Si c'est le cas, il y a un mécanisme interne pour éliminer cette égalité de vote. On analyse la façon dont ce candidat a été, pardon, le nombre de votes que ce candidat a eu lors des votes précédents, et on essaye d'utiliser la participation des électeurs pour faire la sélection. Ce processus continue jusqu'à ce qu'il y ait seulement trois candidats qui restent en lice.

Est-ce que vous avez des questions ? Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI :

Merci. Je voudrais ici préciser quelque chose. Vous avez dit que si un candidat abandonne, et qu'il a voté, les votes vont être assignés à l'autre personne ? C'est ce que vous avez dit, à l'autre candidat, c'est ce que vous avez dit ?

---

ALAN GREENBERG : Oui. Lorsque je dis abandonner, c'est ça? Que signifie abandonner? C'est ça votre question? Lorsque je dis abandonner, je ne veux pas dire qu'ils se retirent. Ils ont la quantité la plus basse de votes, ils étaient les moins votés. Donc si on a dix candidats par exemple, et que vous obtenez seulement, vous êtes sélectionné seulement par un votant, comme sa préférence, c'est le chiffre le plus bas, vous allez être retiré. Ne le prenez pas comme quelque chose de personnel.

Et la personne qui a voté pour vous, elle va dire « Dave était notre deuxième candidat », à ce moment-là Dave va être promu, et va devenir notre premier candidat, et on va refaire le premier calcul en fonction de cela. D'accord ?

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Kaili allez-y.

KAILI KAN : Je pense que vous avez parlé d'un processus par hasard, de « random ». Je voudrais savoir de quel mécanisme on parle. En principe, je ne suis pas d'accord avec ce processus de hasard. C'est un processus d'élection.

Les raisons pour lesquelles nous devons travailler différemment, c'est parce que nous n'allons pas discuter ici de quelque chose de commercial. Il s'agit d'un problème beaucoup plus grave. Parce que d'après ce que j'ai compris, ALAC va représenter

---

l'utilisateur final au sein d'internet aujourd'hui. Et nous ne pouvons pas faire un processus qui fonctionne sur le hasard, qui est basé sur le hasard. Il s'agit d'élections, ce n'est pas une plaisanterie, surtout quand il s'agit des membres du conseil, encore plus.

ALAN GREENBERG :

Merci Kaili. Dans tous les processus de décision que nous avons, nous essayons d'utiliser d'autres mécanismes. Le mécanisme de hasard qu'on utilise est le dernier. Vous verrez quand nous allons avancer, que nous essayons vraiment dans la mesure du possible d'éviter d'utiliser ce processus basé sur le hasard. Nous essayons d'utiliser un processus le plus clair possible, et le plus juste possible. Nous essayons d'éviter le système basé sur le hasard, mais nous avons un nombre d'électeurs qui est pair, et nous ne pouvons pas garantir que nous pouvons convaincre tout le monde de changer son vote. Ça c'est la première étape pour réduire à trois candidats. Nous ne sommes pas en train de sélectionner ici.

Si nous avons quinze personnes dans le mécanisme de vote, nous indique que l'on peut travailler comme ça, et si nous avons seulement vingt électeurs, il va y avoir c'est sûr des votes égaux, des résultats égaux au cours de ce processus.

---

Nous n’allons pas changer le processus de base. Un jour, nous aurons une discussion sur est-ce que nous avons les bons électeurs, est-ce que nous avons le bon processus de sélection. Mais pour le moment, nous essayons de résoudre le problème que nous avons eu lors des votes précédents.

Est-ce que quelqu'un voudrait intervenir de nouveau sur ce point-là ? Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter sur ce point ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

La réduction de trois candidats à deux. Le passage de trois candidats à deux. Le STV, ce processus de STV que nous avons analysé peut passer de 300 candidats à 15, et nous donner le candidat gagnant.

Mais ce processus peut être documentable, mais n'est pas très transparent. La décision finale peut être faite par un choix au hasard. Nous ne faisons pas cela. Nous allons réduire nos candidats au nombre de trois, puis au nombre de deux. Nous n’allons pas sélectionner ces candidats par hasard.

Le passage de trois à deux est possible. Cela est arrivé d’ailleurs, mais il est possible aussi que l'on ait un vote à égalité pour le dernier candidat. Passer de deux à un. Il y a une série de processus qui peuvent être utilisés pour passer de trois candidats à deux. Nous avons quatre différents processus dans

---

ce sens. Le groupe de rédaction donc a détecté quatre processus différents, qui sont :

Le premier, nous reprenons les trois élections, nous essayons de voir s'il y a des résultats différents, parce que les gens ont vu les résultats, ils vont peut-être changer leur vote suite à ces résultats.

Option 2, prendre les personnes pour lesquelles on a un vote à égalité et faire un vote entre ces deux-là, et les personnes qui vont voter pour le premier candidat vont voir comment utiliser leur vote pour ces deux candidats, et qui il reste. Ils peuvent choisir le meilleur, ils peuvent choisir le plus faible, c'est à eux de décider.

Option 3, il n'y a pas de nouveau tour d'élection. Si on a un vote à égalité, à ce moment-là, ce problème d'égalité sera résolu par un système de hasard.

Option 4, on utilise les mêmes méthodes que pour les étapes précédentes pour éliminer de trois candidats et passer à deux candidats. Et donc on peut finir, conclure avec une sélection basée sur le hasard, et si on le fait, ce sera quelque chose qui dépendra du système, qui sera interne dans le système.

Dans les discussions que nous avons eues en ligne, j'ai dit que je préférais l'option numéro 1. La plupart des personnes avec qui

---

J'ai parlé ont sélectionné l'option numéro 2. J'aimerais d'abord vous poser la question suivante. Est-ce que quelqu'un a besoin de précision concernant ces quatre options, ou est-ce que vous avez bien compris comment fonctionnaient ces quatre options ?

Kaili, on ne veut pas votre opinion sur ce que vous préférez. C'est seulement pour savoir si vous avez bien compris. Seun, allez-y. Personne ne demande de clarification. Oui, quelqu'un demande une clarification ? A ce point, je crois, de manière très peu scientifique, que la majorité de ce groupe préférerait, lorsque je dis les membres votants de l'ALAC, les membres de l'ALAC qui choisissent, j'aimerais qu'une personne, j'ai entendu qu'une personne est d'accord sur l'option 1, cinq ou six sur l'option 2, personne pour l'option 3 ou 4. Ai-je raison, Ai-je bien compris la situation ?

KAILI KAN :

Je crois que dans les échanges de courriels, il y a la cinquième option à être décidée par les ALT, et moi je suis pour cette option 5. J'aimerais rappeler à tout le monde qu'au niveau du prix Nobel, on sait que la démocratie a des limites.

Le processus démocratique n'est pas toujours unique. Nous avons des républiques, nous avons un Congrès, nous avons des Parlements qui choisissent pour le peuple. Moi, je suis pour

---

l'option numéro 5. Et incluez cela s'il vous plaît. Je ne suis pas d'accord avec certains points que vous avez mentionnés.

ALAN GREENBERG : Merci Kaili. J'ai pris note de ce que vous avez dit. Et j'aimerais faire un sondage non officiel. Lorsque vous parlez de ALT, je pense que vous voulez dire que si un membre de l'ALT est candidat, c'est une situation dont il faudra parler. Si on préfère l'option avec les ALT, pour éliminer les exæquos, il faudra parler de cela.

Mais j'aimerais demander un peu la température de la salle. Qui soutient donc Kaili pour utiliser les ALT pour résoudre ces candidats exæquos ? Est-ce que l'on peut compter – combien de membres de l'ALAC avons-nous dans ce groupe ?

HEIDI ULLRICH : Quatorze, avec une procuration de Wafa. Jimmy est parti. La procuration a été remise à Sandra.

ALAN GREENBERG : Nous avons 5/15 qui préféreraient voir cela.

KAILI KAN : Est-ce que l'on peut voir combien de personnes sont contre ?  
Non, contre, contre.

---

ALAN GREENBERG : Non, vous avez raison. Contre. Sûr. Restriction aux quatre options, et non pas une cinquième. Oui. J'ai levé la main. Je voudrais vous expliquer pourquoi. Pourquoi ai-je voté de cette manière ?

Je crois que ce ne serait pas une mauvaise manière de procéder. Il me semble qu'on pourrait être inondé, néanmoins, de favoritisme, la vieille garde, c'est toujours les mêmes copains, il y a du copinage. Je n'aime pas utiliser une sélection par hasard, mais les répercussions avec les ALT seront mauvaises.

Je crois que vous aviez raison. Ce n'est pas une question de démocratie. Les personnes que nous nommons doivent être en mesure de prendre des décisions. Et je crois que nous avons un problème de perception qui se pose.

Sébastien, vous vouliez intervenir ?

SEBASTIEN BACHOLLET : Comme vous l'avez noté, 8 + 5 ça fait 13, et je n'ai pas participé au vote, et je ne vais pas participer à un vote sur les élections du membre du conseil d'administration, puisque j'ai été candidat, et depuis le début, j'ai décidé de ne pas participer à tout ce qui a trait à l'élection du conseil d'administration.

---

ALAN GREENBERG : Merci Sébastien. C'est noté.

D'autres points en rapport avec la cinquième option introduite par Kaili. Nous revenons donc aux quatre options. Y a-t-il des questions de clarification, tandis que nous n'avons que quatre options ? Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Merci beaucoup. Je veux être sûr. Au niveau de l'option 2, c'est différent de ce que vous nous avez envoyé par courriel.

ALAN GREENBERG : On a parlé d'une sélection par hasard qui soit effectuée lorsqu'il y a trois personnes. Petit écho. Oui, ça compte beaucoup pour moi. Je me répète.

Donc s'il y a une égalité, des candidats exæquos, il y aura une nouvelle élection entre les deux candidats exæquos, et ensuite, si ça ne marche toujours pas, eh bien c'est sélection au hasard.

Et cela pourra être audité, vérifié, ce n'est pas pile et face avec une pièce de monnaie. Une méthode sera utilisée. Une méthode utilisant le hasard sera utilisée pour déterminer le candidat gagnant. Il y a des méthodes qui existent.

---

Est-ce qu'il y a d'autres questions et points de clarification ? Je vais essayer de procéder de la manière la plus facile possible. Je sens que l'option 2 est le choix préféré. Levez la main si vous préférez l'option numéro 2. Tijani.

Donc l'option numéro 2, choix numéro 2. S'il y a des candidats exæquos, avec trois candidats, il y aura donc une élection entre les deux personnes qui étaient exæquos pour définir, et s'il y a toujours des candidats exæquos, ensuite il y aura une sélection par hasard.

SEUN OJEDEJI :

Si vous permettez. L'option 2, on disait, si pour les dernières positions il y a donc des personnes exæquos, ça dit autre chose sur le texte que je lis. Je ne vois pas cette deuxième phase que vous mentionnez. La deuxième phase, vous nous parlez d'une sélection par hasard, et ça je ne le vois pas dans ce qui est écrit.

ALAN GREENBERG :

Ça, c'est la section numéro 19.11.6. Si on ne peut pas faire une autre élection où il y ait des candidats exæquos, un système de sélection utilisant le hasard. Vérifiable, oui, vérifiable.

---

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Alan. La différence entre l'option 1 et l'option 2, c'est que nous parlons entre – est-ce que c'est entre tous les candidats, ou entre deux candidats ayant obtenu le même nombre de voix ? Là, on parle du système de sélection par hasard, dans un autre cas de figure.

Mais la différence entre l'option 1 et l'option 2, c'est est-ce que c'est entre tous les candidats, ou juste entre les candidats exæquos ?

ALAN GREENBERG : Je pose la question une nouvelle fois. Je crois que l'option 2 est l'option qui semble être l'option préférée, levez la main si vous préférez choisir l'option numéro 2. Sandra, vous avez levé votre carton. Nous décomptons les voix. Oui, nous sommes en train de vérifier qui vote, qui a le droit de vote, et ainsi de suite. La bonne tenue du scrutin.

Majorité absolue. En ce qui concerne les membres de ALAC. Est-ce qu'il est nécessaire selon de passer en revue les autres options ? Puisque nous avons une majorité pour l'option 2.

Vous dites oui ?

---

KAILI KAN : J'aimerais m'abstenir, et que ce vote soit enregistré. C'est la première fois que je ne vote pas. J'aimerais que l'on enregistre mon vote, que l'on note.

ALAN GREENBERG : L'abstention, était le choix de Sébastien, il nous l'a exprimé, nous avons Jimmy, Kaili. Nos règles pour l'abstention permettent aux personnes de s'exprimer s'ils le voulaient, de dire pourquoi vous vous abstenez.

SEBASTIEN BACHOLLET : Très brièvement, techniquement, je m'abstiens, mais je ne veux pas participer à ce vote, parce que moi, c'est comme si je n'étais pas présent.

ALAN GREENBERG : Merci de clarifier cela. Sandra ?

SANDRA HOFERICHTER : Sébastien, pourquoi est-ce que vous ne participez pas ? Vous êtes un membre ALAC tout à fait de bonne tenue. J'aimerais mieux comprendre pourquoi vous ne votez pas.

---

SEBASTIEN BACHOLLET : Peut-être que ce n'est pas le bon moment de l'expliquer, mais je suis prêt à le faire à un certain moment.

ALAN GREENBERG : Donc, il s'est récusé du débat. Il a tout à fait le droit de le faire.

KAILI KAN : Je note les résultats du vote, et je les accepte. Mais une nouvelle fois, je pense que nous aurons des problèmes, j'en ai peur, à l'avenir. Et j'espère que cela ne posera pas de problème. J'espère qu'on ne regrettera pas cette décision.

ALAN GREENBERG : Je suis d'accord, lorsqu'on doit faire une sélection par hasard, ce sera difficile, ce ne sera pas très bien perçu, c'est mon point de vue personnel que je vous donne ici. Tijani, vous avez la parole. Il nous reste neuf minutes.

TIJANI BEN JEMAA : Désolé Alan, on n'a pas voté sur la sélection par hasard, au hasard. On a voté sur départager pour tous les candidats, ou départager uniquement sur des candidats exæquos. Ce n'est pas la même chose.

---

ALAN GREENBERG : Le prochain changement est un changement minime. Il n'a pas été documenté. Donc publier les résultats des votes intermédiaires pour que les électeurs puissent changer éventuellement d'avis par rapport aux résultats des votes. Ça c'est un changement qui est effectué à tous les niveaux.

Donc, 19.11.6, une autre modification sur le paragraphe spécifiant que dans le cas où on n'a pas assez de temps ou on a excédé les différentes périodes de vote, là, on utilise une sélection par hasard. Là, on n'a pas à voter là-dessus. Ça dit simplement que nous allons utiliser des méthodes vérifiables utilisant le hasard.

Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? Seun.

SEUN OJEDEJI : Oui. Moi je préfère qu'on rajoute le terme « vérifiable ».

ALAN GREENBERG : Indépendamment vérifié, ça ne vous suffit pas ? Merci, très bien. Nous allons maintenant passer – Dev, vous voulez prendre la parole ?

---

DEV ANAND TEELUCKSINGH: Oui, un point de clarification. Pourquoi il y a des points de retirés sur 19.11.4 ? Je crois qu'on devrait remettre ce texte, il y a du texte de biffé.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas quelle version vous regardez. Ça, c'est un problème avec le logiciel Word. C'est souligné, ça veut dire que c'est nouveau. Le nouveau texte est en rouge, et souligné.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Donc ça veut dire que si dans 19.11.4, si on n’a pas assez de temps de vote, on utilise cette procédure utilisant le hasard ?

ALAN GREENBERG : Excusez-moi. Nous allons nous assurer que, si c'est nécessaire, on se référera à cela. Et vous avez raison, dans la version précédente, ce n'était pas applicable. Et je note que 19.11.6 doit être corrigé et amendé. Ça va s’appliquer à chaque fois qu'il y a un ballottage. Merci Dev de noter cela.

Le dernier point de cette section nous dit s'il y a besoin de plusieurs tours, et si on le temps au calendrier d’effectuer cela, on doit se donner le temps de débattre entre les différents tours. De par le passé, les tours se sont suivis, se sont succédés très rapidement, donc peut-être que les présidents de RALO vont

---

devoir parler de cela avec leur électorat, et même pour les membres de l'ALAC, même si leurs votes ne sont pas dirigés, ils peuvent en parler avec leurs membres et avec l'électorat. Donc une nouvelle fois, c'est un choix, une possibilité.

Donc si on n'a pas à soumettre le résultat au secrétaire du conseil d'administration, à la communauté habilitée, on doit se donner le temps, avoir le temps au calendrier de débattre de cela.

Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Un point mineur. Le concept et l'expression « random » en anglais, ça donne vraiment l'impression que c'est une machine qui fait cela. Ou c'est pile ou face. Ça veut dire deux choses. Soit on doit changer le terme, soit on doit modifier un peu cela, et choisir le terme approprié.

Mais en venant de l'Europe, ça ne me paraît pas d'une procédure démocratique en tout cas.

ALAN GREENBERG : Qu'est-ce qui ne semble pas être démocratique ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : L'utilisation du terme « random ».

ALAN GREENBERG :

On a déjà déterminé que ce n'est pas une procédure des plus démocratiques, en effet. On a déjà voté là-dessus. On ne va pas revenir sur ce vote. Pas aujourd'hui. On aura sûrement la possibilité à l'avenir de revoir tout cela, toute cette procédure. Ça, c'est le résultat d'un compromis déjà, un compromis certain, après des débats parfois très houleux, il y a de cela de nombreuses années, nous faisons les modifications possibles aujourd'hui, si vous voulez réviser toute la procédure, mais nous n'allons pas avoir le temps de le faire aujourd'hui de toute façon. Ça pourra être fait à l'avenir.

Le temps imparti s'est d'ailleurs écoulé, et je crois qu'il n'y a que deux endroits où nous avons des modifications à faire, et ça, c'est Dev qui nous l'a indiqué. Nous allons devoir vérifier tout cela. Et Tijani a demandé, et je ne sais pas si on a voté, mais je répète la demande. Le texte original de 19.8 indiquait que le BMSPC et le BCEC vont créer les règles, procédures et lignes de conduite qui seront ratifiées, qui doivent être ratifiées par l'ALAC.

La version de Tijani est silencieuse, ne dit pas qui a créé les règles de procédure. Ça dit simplement que l'ALAC doit ratifier cela. Ça ne nous empêche pas de parler aux personnes qui ont défini ces règles. Et ce que Tijani indique, c'est que cela suppose

---

que le BCEC et BMSPC n’ont pas obligatoirement à redéterminer leurs règles. Donc les règles précédentes seront utilisées, à moins que l'on puisse prouver que l'on ait besoin d'utiliser ces règles modifiées.

Il ne reste qu’une minute, Tijani, soyez bref s'il vous plait.

TIJANI BEN JEMAA :

Ce que je crois comprendre, c'est que les lignes de conduite doivent être l'accumulation de l'expérience de tous les tours. Donc on doit établir des lignes de conduite pour tous les tours. Et ces lignes de conduite peuvent être modifiées, mises à jour, à tout moment, que nous déciderons.

Donc on peut nous demander de modifier ces lignes de conduite. C'est pour cela que je préfère que ce soit toute la communauté ALAC qui travaille à ces lignes de conduite, parce que nous avons déjà une expérience de cela. Et si l'on veut changer ces lignes de conduite, on peut le faire.

ALAN GREENBERG :

J'aimerais souligner qu'on n'a eu que deux de ces processus de sélection, et Tijani a utilisé le BMSPC, et on avait eu des problèmes avec les anciennes règles de sélection qui existaient. Mais je note Tijani. Dans tous les cas, dans tous les processus, il y a quinze, vingt, ou quatre cent personnes qui vont décider, qui

---

vont être l’électorat, mais pour décider des règles, et des termes des règles, ce n’est que quelques personnes qui choisissent des termes. Donc là, moi je crois que l’ALAC a le choix final, la possibilité de choisir finalement.

Je ne sais pas Holly si vous avez une question précise.

HOLLY RAICHE : Est-ce qu’on a besoin de voter là-dessus ?

ALAN GREENBERG : Nous ne votons uniquement s’il y a des litiges, si on est désaccord. Là je ne vois pas de personnes exprimant un désaccord. Je crois qu’on a terminé notre travail.

En ce qui concerne la révision de ces procédures, les deux paragraphes qui devaient être révisés seront révisés, et il y aura une nouvelle motion qui sera présentée au groupe ALAC plus tard dans la journée pour la prise de décision.

Nous n’avons pas passé en revue les sections avant 19, avant le paragraphe 19. Très bientôt je redemanderai l’avis de l’ALAC. Donc je vous conseille de vous pencher sur ces règles et procédures de près. Nous parlerons lors d’une réunion de l’ALAC. On n’aura pas le temps de faire ça avant la transition de

---

l'IANA. On devrait faire ça sur internet en communiquant électroniquement.

J'aimerais tous vous remercier de votre travail. J'essaye de voir ce qu'il nous reste. Nous allons avoir une pause de quinze minutes, et lorsque nous allons revenir, notre PDG, le président du conseil d'administration et David Olive nous rejoindront. Il faut absolument commencer à l'heure, et je serai là. et ça ne me dérange pas de dominer la conversation. Je vous conseille de revenir à l'heure et de participer au débat.

Merci beaucoup.

GISELLA GRUBER : Excusez-moi, les quinze minutes ne sont plus maintenant que dix minutes. Merci beaucoup de votre collaboration.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**